

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 17 avril 2023 à compter de 19 h 00:

Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Jocelyn Démetré Ghislain Collin Marc-André Routhier Réjean Desjardins

La greffière-trésorière, Handie Ladouceur, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 30

VALIDATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil municipal étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 03.

2023-04-3257 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé, et ce, en y ajoutant les trois points suivants dans VARIA :

- Motion de félicitation à Handie Ladouceur pour son travail comme directrice générale par intérim.
- Demande d'accès à des documents relatifs à l'urbanisme.
- Acceptation de la soumission d'Alarme Provinciale pour l'installation d'un nouveau système d'alarme pour les bâtiments municipaux.

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 1.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2023.
- 1.2 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire ajournée du 4 avril 2023.
- 1.3 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 2023, pour correction.

2. TRÉSORERIE

- 2.1 Comptes à payer de l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2023.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 323, abrogeant le règlement no 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 3.2 Adoption du projet de règlement 323 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 3.3 Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation suivant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 323, abrogeant le règlement no 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 3.4 Appuie à la MRC de Matawinie quant à la location court terme sur bail de villégiature.

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Mandat aux services en ressources humaines et relations du travail et services juridiques de la FQM afin de combler les postes de direction générale et d'inspecteur/inspectrice en bâtiment et en environnement.
- 4.2 Embauche d'une ressource temporaire au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.
- 4.3 Nomination de Handie Ladouceur à titre de directrice générale par intérim.

5. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Autorisation de lancer les appels d'offres pour le concassé et le sable.
- 6.2 Acceptation de la soumission pour le financement en crédit-bail du nouveau camion à neige.
- 6.3 Acceptation de la soumission pour l'abat-poussière faite par Somavrac.
- 6.4 Acceptation de l'offre du MTQ pour les travaux par la municipalité au pont H. Bondu.
- 6.5 Vente par mise à l'enchère de la Kia forte 2010.

7. RÉGIES ET COMITÉS

8. CORRESPONDANCE

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2023-04-3258 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2023.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 13 MARS 2023**

Aucun suivi

**2023-04-3259 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU
4 AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 avril 2023.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

Aucun suivi

**2023-04-3260 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 16
JANVIER 2023**

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 2023, soit la corrections des présences, et la modification de la résolution 2023-01-3222.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

Aucun suivi

TRÉSORERIE

**2023-04-3261 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2023**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2023 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2023</u>		
Solde au 28 février 2023	255 980,87 \$	
Dépôts taxes municipales	429 612,24 \$	
Dépôts autres revenus	17 700,98 \$	
<i>Revenu Subvention TECQ</i>	<i>219 776,88 \$</i>	
<i>Revenu PADF 31 milles-MRC</i>	<i>24 200,00 \$</i>	
<i>Annulation encaissement chèque NSF</i>	<i>-536,28 \$</i>	
Intérêts	846,12 \$	

Total des revenus	691 599,94 \$	
Liquidités	685 768,85 \$	
Intérêt sur liquidités	1 689,06 \$	
Total des liquidités disponibles	1 635 038,72 \$	
Total	1 635 038,72 \$	
Chèques fournisseurs	9 392,96 \$	C2300010 à C2300026
Déboursés fournisseurs	41 620,07 \$	L2300029 à L2300041
Déboursés manuels fournisseurs	24 307,99 \$	M0023006 à M0023007
Paiements directs fournisseurs	102 312,54 \$	P2300061, P2300095 à P2300143
Salaires mensuels	74 374,12 \$	
Paiements mensuels (Camions & autres)	38 194,07 \$	
Total des dépenses	290 201,75 \$	
Solde de banque	657 379,06 \$	
Placement	687 457,91 \$	
Liquidités disponibles avant retenues	1 344 836,97 \$	
Retenues fournisseurs		
Liquidités disponibles	1 344 836,97 \$	

Je, Handie Ladouceur, greffière-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-04-3262

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Avis de motion est donné par le conseiller Réjean Desjardins que le projet de règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sera présenté lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

2023-04-3263

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF AUX
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

ATTENDU QUE le Conseil a déposé un avis de motion pour modifier le règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ATTENDU QUE les modifications sont conséquentes aux pratiques implantées dans différentes municipalités du Québec et que cette portion de règlement est le fruit d'une analyse par notre conseiller juridique.

ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à l'unanimité que le projet de règlement soit accepté et soumis pour approbation à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2023-04-3264

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUIVANT
L'AVIS DE MOTION ET LE DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 304 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 323 modifiant le règlement numéro 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une consultation publique sur les projets doit normalement être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée publique de consultation en date du 8 mai 2023 à 18h à la salle Arc-en-ciel située au 22, chemin de l'Arc-en-ciel, laquelle sera annoncée par avis public au bureau municipal, sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le Villageois de mai 2023.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

2023-04-3265

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT À LA
LOCATION COURT TERME SUR BAIL DE VILLÉGIATURE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Matawinie quant à la location court terme sur bail de villégiature, aux termes de la résolution CM-02-086-2023;

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) et la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre d'une délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que la MRCAL assure la gestion de plus de 750 baux en vertu de cette même entente;

ATTENDU que la majorité des baux de villégiature couverts par l'entente de délégation se situent en territoire non organisé (TNO);

ATTENDU que la location court terme à des fins d'hébergement touristique n'était pas autorisée sur un bail de villégiature;

ATTENDU les modifications législatives apportées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur l'hébergement touristique;

ATTENDU que cette loi vise notamment à favoriser la location court terme de résidence principale;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a modifié son approche en rapport aux baux de villégiature à la suite des modifications législatives relatives à la location court terme de résidence principale et qu'il considère qu'il est désormais permis de faire de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur un bail de villégiature;

ATTENDU que cette interprétation soulève de sérieux enjeux en milieux isolés, dont notamment en TNO;

ATTENDU l'absence de signalisation et de points de repère pouvant compromettre les déplacements des usagers dans ces milieux;

ATTENDU que les moyens de communication sont limités ou absents sur ces mêmes territoires;

ATTENDU les délais pour la desserte en services de sécurité incendie et en soins de première ligne en milieu éloigné;

ATTENDU les enjeux pour la sécurité du public que peut représenter la location court terme à des fins d'hébergement touristique de ces lieux;

ATTENDU que la location court terme à des fins d'hébergement touristique permet désormais de générer des profits considérables sur un bail de villégiature;

ATTENDU que cette situation aura également un impact sur la valeur de revente des propriétés;

ATTENDU que cette décision pourrait également avoir des répercussions sur les municipalités locales où se trouvent aussi des baux de villégiature en terres publiques;

ATTENDU les principes d'accessibilités universelles mis de l'avant par le ministère dans le cadre du déploiement des activités sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le ministère n'a pas consulté les MRC et les partenaires avant de procéder à ces changements;

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Démetré et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Matawinie et de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :

- De revoir son encadrement de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur les baux de villégiature notamment pour les milieux éloignés où la sécurité des locataires peut être compromise;
- D'assurer une prise de décision conséquente avec les mesures préconisées par le ministère;
- De consulter, impliquer et informer les MRC partenaires en amont de la prise de décision.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette-Vézina, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2023-04-3266

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

2023-04-3267 **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une ressource au poste d'inspecteur/inspectrice en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'expérience de Monsieur Gilles Dion en tant qu'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité, d'embaucher temporairement monsieur Gilles Dion comme inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2023-04-3268 **NOMINATION DE HANDIE LADOUCEUR AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que le poste de la direction générale est vacant depuis la démission de Madame Maude Tourangeau;

CONSIDÉRANT les connaissances de Madame Ladouceur du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que Madame Ladouceur est déjà à l'emploi à titre de Directrice loisirs, culture et vie communautaire ainsi que greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité, de nommer Madame Handie Ladouceur à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-04-3269 **FINANCEMENT EN CRÉDIT-BAIL POUR LE NOUVEAU CAMION À NEIGE**

CONSIDÉRANT, l'adoption de l'achat d'un nouveau camion à neige 10 roues Western star 4700Sf 2022 505hp aut Allison (22-46) Serie 2 ELP;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de crédit-bail globale pour le financement en crédit-bail au taux d'intérêts plus avantageux de 5.8%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Handie Ladouceur, à procéder à l'achat du camion à neige au montant de 337 900,00 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le financement par Crédit Bail Globale pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

2023-04-3270 APPELS D'OFFRES POUR LE CONCASSÉ ET LE SABLE

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en concassé et en sable pour effectuer divers travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, d'autoriser le Directeur des travaux publics, monsieur Carl Provost, de lancer les appels d'offres pour le concassé et le sable.

ADOPTÉE

2023-04-3271 RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat de l'abat-poussière;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues en date du 13 avril 2023:

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Somavrac c.c.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Somavrac c.c. au prix de 34 716.70\$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-635-00

ADOPTÉE

2023-04-3272 OFFRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LES TRAVAUX DU PONT H. BONDU

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage nécessaires au pont H. Bondu;

CONSIDÉRANT la capacité par la municipalité d'effectuer les travaux d'asphaltage;

CONSIDÉRANT l'offre faite par le ministre des Transports du Québec (MTQ) portant le numéro d'entente 8809-23-MU25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité, d'accepter l'entente du MTQ « 8809-23-MU25 » et d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Carl Provost, à signer les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE

2023-04-3273 VENTE DE LA KIA FORTE 2010

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus besoin de la Kia Forte 2010;

CONSIDÉRANT que la Kia Forte est toujours en état de marche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité, d'accepter de vendre par mise à l'enchère la Kia Forte 2010 et d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Carl Provost,

à effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents nécessaires à la vente et au transfert de la Kia Forte 2010.

ADOPTÉE

VARIA

2023-04-3274 MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le travail fait par madame Handie Ladouceur à titre de directrice générale par intérim depuis la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de féliciter madame Handie Ladouceur pour son bon travail en tant que Directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2023-04-3275 DEMANDE DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'existence d'une entente écrite intervenue entre le maire, Pierre Gagné, et un promoteur dont le conseil connaît l'identité;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'obtenir ce document car cette entente serait selon eux illégale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à la majorité des conseillers présents, le conseiller Ghislain Collin ayant voté contre et le maire s'étant abstenu, d'exiger que monsieur le maire Pierre Gagné ou la directrice générale par intérim, Madame Handie Ladouceur, remette une copie de ladite entente entre le maire Pierre Gagné et le promoteur dont le conseil connaît l'identité.

ADOPTÉE

2023-04-3276 DEMANDE DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'obtenir des documents relatifs à un dossier d'infractions en matière d'urbanisme et d'environnement sur le chemin du Lac Butler et dont le conseil connaît l'identité des citoyens concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à la majorité des conseillers présents, le conseiller Ghislain Collin ayant voté contre et le maire s'étant abstenu, d'exiger que le maire Pierre Gagné ou la directrice générale par intérim, leur remette les documents demandés en lien avec le dossier d'infractions sur le chemin du Lac Butler et dont le conseil connaît l'identité des citoyens concernés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 personnes ont pris la parole devant l'assemblée afin de poser des questions ou émettre des commentaires au conseil. Principales questions soulevées :

- Auberge Presqu'île : Est-ce que la municipalité peut intervenir dans le dossier afin de sécuriser les lieux et de faire en sorte qu'un nouveau bâtiment soit reconstruit et offre les mêmes services qu'avant l'incendie; Aussi dans le dossier de l'Auberge, une citoyenne mentionne la présence d'une pétition afin que la construction à venir ait la même vocation que l'Auberge que nous avions avant l'incendie.
- Règlement 309 : Ce règlement empêcherait un citoyen de construire un bâtiment sur son terrain;
- Comptable : Date de début du mandat du nouveau comptable;
- Mention d'une erreur dans le procès-verbal du 16 janvier 2023 relatif à la résolution 2023-01-3222. Le conseil accepte les modifications à apporter;
- Réfection du chemin Ladouceur : Demande de suivi pour ce dossier.
- Questions sur l'état des revenus et des dépenses : les citoyens sont invités à assister à l'audit qui aura lieu à une date ultérieure;
- Déplacement de la neige par le département des travaux publics : une vérification sera faite par le directeur des travaux publics.
- Vidanges des installations septiques : Demande pour que la municipalité prenne en charge les vidanges obligatoires faites sur le territoire de la municipalité.

2023-04-3277 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 17.

Pierre Gagné
Maire

Handie Ladouceur
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim